

### OBJECTIFS

- Aide à l'élaboration d'un projet.
- Aide dans la gestion de la vie quotidienne et la santé.
- Accompagnement particulier dans plusieurs domaines sociaux (restaurer les liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels).
- Faciliter l'accès à l'ensemble des services (intervention à domicile possible).

### LEVIERS A ACTIVER

- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- Services sociaux.

### LES BONNES PRATIQUES

- Pour personne handicapée adulte vivant en milieu ordinaire dont le handicap limite les capacités d'autonomie et d'adaptation à la vie sociale.
- Conditions d'âge : de 20 ans à 60 ans (accessible aux plus de 60 ans si le handicap a été reconnu avant les 60 ans).
- Vivre sur le secteur de prise en charge du SAVS.
- Orientation par la MDPH.